Informations de base

2021/2153(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2020 : entreprise commune Piles à combustible et hydrogène (FCH) **Subject** 8.70.03.10 Décharge 2020	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	CZARNECKI Ryszard (ECR)	28/07/2021
	Rapporteur(e) fictif/fictive MARINESCU Marian-Jean (EPP) CREȚU Corina (S&D) WIEZIK Michal (Renew) RIVASI Michèle (Greens/EFA) KUHS Joachim (ID) OMARJEE Younous (The Left)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	HAHN Johannes

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
30/06/2021	Publication du document de base non-législatif	COM(2021)0381	

14/09/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
28/02/2022	Vote en commission		
29/03/2022	Dépôt du rapport de la commission	A9-0075/2022	
04/05/2022	Décision du Parlement	T9-0191/2022	Résumé
04/05/2022	Débat en plénière		
05/10/2022	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2021/2153(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/9/06668

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE698.996	17/12/2021	
Amendements déposés en commission		PE703.129	02/02/2022	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0075/2022	29/03/2022	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0191/2022	04/05/2022	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	06005/2022	16/02/2022	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2021)0381	30/06/2021	

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N9-0045/2022 JO C 458 12.11.2021, p. 0020	12/11/2021	

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Budget 2022/1822 JO L 258 05.10.2022, p. 0464

Décharge 2020 : entreprise commune Piles à combustible et hydrogène (FCH)

2021/2153(DEC) - 04/05/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de **donner décharge** au directeur exécutif de l'entreprise commune Piles à combustible et Hydrogène 2 (désormais entreprise commune Hydrogène Propre) sur l'exécution du budget de l'entreprise commune pour l'exercice 2020 et d'approuver la clôture des comptes de l'entreprise commune.

Constatant que la Cour des comptes estime que les comptes annuels de l'entreprise commune pour l'exercice 2020 présentent fidèlement la situation financière de l'entreprise commune au 31 décembre 2020, ainsi que les résultats de ses opérations, le Parlement a adopté, par 574 voix pour, 22 contre et 40 abstentions, une résolution contenant une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge.

Gestion budgétaire et financière

Le budget disponible définitif de la PCH2, y compris les crédits inutilisés des années précédentes, les recettes affectées et les réaffectations à l'exercice suivant, pour l'exercice 2020 comprenait des crédits d'engagement de 104.231.642 EUR et des crédits de paiement de 103.779.004 EUR. L'exécution globale du budget 2020 des crédits d'engagement et de paiement a atteint 94,4% et 95,3% respectivement.

Sur la contribution maximale de 470.000.000 EUR, l'Union a apporté un total de 426.127.000 EUR en espèces et en nature au titre du septième programme-cadre et les membres du Groupement industriel et du Groupement scientifique ont apporté un total de ressources validées de 458.275.000 EUR, dont 440.391.000 EUR de contributions validées en nature dans les projets du septième programme-cadre.

Le Parlement a noté que pour l'ensemble du programme du septième cadre, à la fin de 2020, le PCH2 avait engagé 428.477.494 EUR pour les conventions de subvention signées au titre du septième cadre, dont environ 7.062.748 EUR (soit 2%) restent à payer dans les années à venir, et que concernant le budget de paiement 2020 du PCH2 disponible pour les projets du septième cadre, le taux d'exécution des crédits de paiement était de 89%.

À la fin de 2020, la contribution totale de l'UE s'élevait à 498.577.000 EUR au titre d'Horizon 2020. Le groupement industriel et le groupement de recherche ont apporté ensemble un total de 20.630.000 EUR de contributions en nature validées.

Le faible niveau des contributions en nature des membres de l'industrie pour les activités opérationnelles est dû au fait que l'entreprise commune les certifie au moment des déclarations de coûts finales. Le Parlement a demandé une harmonisation du calcul des contributions en nature à l'entreprise commune.

Autres observations

La résolution contient également une série d'observations sur les performances, le personnel, le contrôle interne et la prévention de la fraude.

Elle a notamment relevé ce qui suit :

- 2020 a été une année clé pour la PCH2 dans le contexte de l'adoption par la Commission, le 8 juillet, de la stratégie européenne pour l'hydrogène, dans le prolongement du plan de relance NextGenerationEU et du pacte vert européen, et qui a été marquée par la première semaine européenne de l'hydrogène;

- un appel à propositions a été publié, couvrant 24 sujets, et l'Entreprise a reçu 71 propositions, à la suite de quoi 22 des 23 conventions de subvention ont été signées en 2020;

- à la fin de 2020, le portefeuille global de l'Entreprise était de 131 projets signés dans le cadre du programme Horizon 2020, dont 26 étaient clôturés et 105 ouverts;

- l’inauguration de l'Observatoire des piles à combustible et de l'hydrogène a eu lieu en collaboration avec la DG R&I, et il devrait être un outil important pour tous les décideurs politiques et autres parties prenantes;

- à la fin de l'année 2020, le PCH2 comptait 27 membres du personnel et deux experts nationaux détachés provenant de 10 États membres ; l'équilibre entre les sexes est respecté au sein du personnel (56 % d'hommes et 44 % de femmes);

- le PCH2 a mis en place un système de contrôle interne efficace et efficient pour la mise en œuvre et la clôture des conventions de subvention dans le cadre du programme Horizon 2020 et a renforcé les contrôles ex ante;

- une stratégie commune de lutte contre la fraude dans le domaine de la recherche a été mise en place et des sessions de formation interne ont été organisées sur le système de détection précoce et d'exclusion et sur l'outil de lutte contre le plagiat.